

Version 6.1 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 15 décembre 2024

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.1	Résolution avec la version 6.1
Tous les modules	GRIG-PE reconnaît maintenant le 30 septembre comme un jour non ouvrable.	GRIG-PE ne reconnaissait pas le 30 septembre comme un jour non ouvrable (jour férié) et l'incluait dans le calcul des dates d'échéance.	GRIG-PE reconnaît maintenant le 30 septembre comme un jour non ouvrable. Les dates d'échéance sont maintenant fixées au jour ouvrable qui suit.
Signalement d'Incident grave	Permettre la mise à jour des champs/renseignements temporels par le biais d'une mise à jour de RIG	Certains détails de catégorie dans un RIG qui sont temporels ou qui peuvent changer au fil du temps (p. ex. statut d'absence, détails du débriefage, etc.) n'étaient pas disponibles dans une mise à jour. Le ministère devait demander des révisions et l'utilisateur devait mettre à jour les valeurs dans le cadre d'une révision. Dans ces cas, les utilisateurs ne pouvaient pas mettre à jour les détails par eux-mêmes. En conséquence, la valeur d'origine était remplacée par la nouvelle valeur dans une révision, et la nouvelle valeur ne s'afficherait que dans le résumé initial plutôt que dans les mises à jour suivantes. Les fournisseurs de services devraient avoir la capacité de mettre à jour ces valeurs à mesure qu'elles changent et la chronologie des changements devrait être consignée.	<p>Les champs suivants peuvent désormais être mis à jour/complétés dans la section "Catégorie" d'une mise à jour. Les utilisateurs doivent mettre à jour les valeurs même si elles n'ont pas changé depuis la dernière soumission. Les valeurs précédentes seront affichées pour aider l'utilisateur à saisir les renseignements appropriés. Les valeurs mises à jour seront enregistrées et visibles dans la mise à jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Statut de la contrebande" pour la sous-catégorie "Action individuelle grave - Contrebande/risque pour la sécurité" • "Statut de l'absence" pour la sous-catégorie "Action individuelle grave - Absence non autorisée" • Champs de "Débriefage" pour la catégorie "Intervention restrictive" • "Date de fin de la contention" et "Heure de fin de la contention" pour les sous-catégories "Intervention restrictive - Contention physique/mécanique" • "Date du retrait de la pièce de désescalade" et "Heure du retrait de la pièce de désescalade" pour la sous-catégorie "Intervention restrictive - Désescalade sécurisée" • "État" pour la catégorie "Abus ou maltraitance" • "Date d'octroi du congé" et "Heure d'octroi du congé" pour la sous-catégorie "Erreur ou omission - Personne indûment détenue" • "Date d'octroi du congé autorisé", "Heure d'octroi du congé autorisé" et "État" pour la sous-catégorie "Erreur ou omission - Personne indûment libérée" • "L'enquête ou l'examen est-il terminé?" et les champs de "Débriefage" pour la catégorie "Plainte grave"

Version 6.1 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 15 décembre 2024

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.1	Résolution avec la version 6.1
Signalement d'Incident grave	Ajout de deux nouveaux statuts d'abus	Deux statuts d'abus incorporés dans les Lignes directrices mises à jour en décembre 2023 n'étaient pas encore dans GRIG-PE. Il y avait deux ajouts importants pour permettre aux utilisateurs d'indiquer soit qu'une enquête n'était pas concluante, soit qu'une allégation d'abus avait été signalée à un organisme d'enquête mais que le résultat ne serait pas connu.	Le statut "A fait l'objet d'une enquête qui n'a pas été concluante" et le statut "Rapporté à un organisme d'enquête mais ne connaîtra pas le résultat" peuvent maintenant être sélectionnés dans la catégorie d'"Abus ou maltraitance".
Signalement d'Incident grave	Ajout d'un nouveau type de comportement suicidaire	L'un des trois types sous la sous-catégorie "Action individuelle grave - Comportement suicidaire" n'était pas disponible comme sélection dans GRIG-PE malgré figurant dans les Lignes directrices. En conséquence, il ce peut que certains RIG pour ce type n'ont pas été déclarés, ou n'ont pas été déclarés avec exactitude dans le système.	Le type "Une menace de suicide de nature grave" a été ajouté à GRIG-PE dans la catégorie "Action individuelle grave" et la sous catégorie "Comportement suicidaire".
Signalement d'Incident grave	Empêcher la fermeture des RIG avec seulement une tentative de notification du parent/tuteur légal.	Le système permettait au Ministère de fermer un RIG qui n'avait qu'une « tentative » de notification du parent/tuteur légal (où la case à cocher « On a tenté de donner un avis, mais le parent ou le tuteur était impossible à joindre » a été cochée). Cela allait à l'encontre de certaines exigences législatives ou opérationnelles qui exigeaient que les parents/tuteurs soient avisés des incidents graves, le cas échéant.	Lorsqu'un avis aux parents/tuteurs est requis, le système empêche maintenant le ministère de fermer un RIG qui n'a qu'une « tentative » d'avis du parent/tuteur légal. Le système continuera d'avertir les utilisateurs qu'une notification de type "Parent/tuteur légal" est manquante, jusqu'à ce qu'une notification soit ajoutée qui est soit complétée, contre-indiquée ou sans objet.

Version 6.1 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 15 décembre 2024

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.1	Résolution avec la version 6.1
Signalement d'Incident grave	Afficher les suffixes et les préfixes pour les noms de permis lors de la présentation d'un RIG	Lorsque les titulaires de permis demandent un nouveau permis ou demandent des modifications au nom d'un permis, ils ont la possibilité d'ajouter un suffixe ou un préfix au nom, ce qui peut fournir plus de renseignements sur le type de site (p. ex. « Famille d'accueil » ou « Maison Charles »). Ce suffixe/préfix n'était pas affiché avec le nom du site lors de la sélection du site pour un RIG. Cela a parfois causé de la confusion si plus d'un site avait le même nom, ce qui pouvait entraîner une mauvaise sélection du site.	Le suffixe ou préfix, s'il est ajouté à un permis, est maintenant affiché dans le nom du site lors de la sélection du site pour un RIG. Il est également maintenant affiché sur le résumé du RIG, dans le tableau de bord des RIG d'un utilisateur et dans la recherche des RIG. Cela améliorera la qualité des données et aidera les utilisateurs à identifier plus efficacement les sites auxquels les RIG se rapportent.
Signalement d'Incident grave	Désactiver la section « Points de vue de l'individu » d'un RIG si la catégorie est « Décès »	Quelques fournisseurs de services ont indiqué qu'il n'était pas judicieux que la section « Points de vue de l'individu » soit affichée si la catégorie ajoutée à un RIG était « Décès ».	La section « Points de vue de l'individu » d'un RIG est maintenant automatiquement masquée si le RIG pour un individu n'a que la catégorie « Décès ».

Version 6.1 de l'Outil GRIG-PE - Aperçu des modifications apportées au système pour les prestataires de services

Date de mise en ligne: dimanche 15 décembre 2024

Lié à	Sommaire du changement	Description de la fonctionnalité avant la version 6.1	Résolution avec la version 6.1
Signalement d'Incident grave	Mises à jour des termes français	Un certain nombre de termes en français dans GRIG-PE étaient grammaticalement ou opérationnellement incorrects, ou ne correspondaient pas aux termes français dans les Lignes directrices.	<p>Les termes français ci-dessous, ainsi qu'un certain nombre d'autres termes, ont été mis à jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changé "Accéder à une l'Outil GRIG-PE en utilisant l'identifiant de connexion d'une autre personne est une fraude." à "Il est frauduleux d'accéder à l'Outil GRIG-PE en utilisant les identifiants de connexion d'une autre personne." • Changé "Caché les étapes" à "Cacher les étapes" • Changé "Sexe" à "Genre" • Changé "Actes graves commis par un(e) client(e)" à "Action individuelle grave" • Changé "Contrainte physique" à "Contention physique" • Changé "Désescalade sécuritaire" à "Désescalade sécurisée" • Changé "Violence ou maltraitance" à "Abus ou maltraitance" • Changé "Agression sexuelle" à "Abus sexuel" • Changé "Détention ou incarcération non autorisée" à "Personne indûment détenue ou placée" • Changé "Libération illégale" à "Personne indûment libérée" • Changé "Désordre, perturbation du service, situation d'urgence ou catastrophe" à "Perturbation, interruption de service, situation d'urgence ou catastrophe".
Gestion de Permis d'Établissement pour enfants	Ajout d'un indicateur visuel sur la page d'accueil de GRIG-PE pour les demandes de renouvellement.	GRIG-PE crée une ébauche de demande de renouvellement 120 jours avant la date d'expiration d'un permis. Les courriels de notification et de rappel sont envoyés aux Administrateurs du fournisseur de services et aux Personnes désignées du site 120, 90, 60, 30 et 7 jours avant la date d'expiration.	Une bulle de notification apparaît maintenant sur le module de renouvellement de la page d'accueil de GRIG-PE lorsqu'une demande de renouvellement peut être soumise au ministère, à compter de 120 jours avant l'expiration d'un permis.